



Paris, le 17 novembre 2012

Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre

Adresse postale : RAC, Maison des associations
du 12e, 181 av. Dausmenil, 75012 Paris.

Tel. 06 61 36 25 29

<http://www.abolitionchasseacourre.org/>

contact@abolitionchasseacourre.org/

Maison de la Radio - France Inter

Émission « Là-bas si j'y suis »

116, avenue du Président Kennedy

75220 Paris cedex 16

**OBJET : DEMANDE DE DROIT DE RÉPONSE DU COLLECTIF POUR
L'ABOLITION DE LA CHASSE À COURRE À FRANCE INTER**

Le Collectif pour l'abolition de la chasse à courre déplore que le service public, une fois encore, fasse la propagande d'une pratique archaïque et cruelle : la chasse à courre. Le Collectif avait saisi le CSA sur ce sujet, mais il est clair que des personnes mieux placées ont intérêt à défendre ce qui est si vivement attaqué. Après « Le chemin des chasseurs », reportage d'une semaine sur FR2 l'année dernière, « l'histoire de la chasse » sur France culture, voici une émission de « Là-bas si j'y suis » (France Inter) exclusivement consacrée à la gloire de la chasse à courre.

Ce reportage n'hésite pas à affirmer qu'il n'y a pas d'opposition à cette pratique, alors que deux projets de loi demandant son abolition ont été déposés à l'Assemblée nationale, que les actions contre la chasse à courre, les « hunt sabotages », se sont multipliés et ont été médiatisés sur le terrain depuis 5 ans, au point que le gouvernement Fillon s'est fendu d'un nouveau délit dit « d'obstruction à la chasse » et que trois militants ont été récemment mis en examen, par une juge visiblement acquise à la chasse à courre qui leur a interdit de se rendre sur les lieux où se pratiquent ces chasses sous peine d'emprisonnement immédiat.

Dans le même temps, les veneurs se distinguent régulièrement par des atteintes aux droits des propriétaires sur le terrain desquels ils traquent les animaux au nom du fameux « droit de suite », quand ils ne se livrent pas aux intimidations ou aux menaces, comme on l'a encore récemment constaté avec le cas de Mme Villain dans la Nièvre.

Les responsables de l'émission ne suivent sans doute pas de près cette actualité, pourtant la moindre des choses serait de se renseigner sur le sujet qu'on traite. Après un tel reportage, on se demande si Anaëlle Verzaux, l'auteure du reportage, est aussi soucieuse de sa mission d'information que de la promotion de la chasse à courre.

La chasse à courre est une survivance d'Ancien Régime, archaïque et cruelle, interdite dans la plupart des pays d'Europe, pratiquée par 0,001 % de la population et rejetée par 79% des Français. Toute la gauche (à l'exception du PS) s'est prononcée contre la chasse à courre. Contrairement à ce qui est dit, il n'y a aucune

mixité sociale. Le droit de monter à cheval se paie 4000€, sinon on piétine dans ses bottes en caoutchouc. Chacun à sa place !

La chasse à courre est pratiquée par les aristocrates et les capitaines d'industrie. Si le nombre d'équipages augmente, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un « sport » populaire mais parce que les veneurs interdits de chasse chez eux se réfugient en France, où on les accueille à bras ouverts.

Les journalistes du service public attentifs à une information objective devraient permettre aux opposants d'exposer leurs arguments, du moins s'ils ne veulent pas les censurer.

C'est pourquoi le Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre demande un droit de réponse, qui, sur un sujet manifestement tabou, lui a jusqu'à présent toujours été refusé sur le service public.

Armand Farrachi,

Porte-parole du Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre, qui rassemble la plupart des associations de protection animale (SPA, Fondation Brigitte Bardot, Fondation 30 millions d'amis, SNDA, Aspas, Crac Europe, One Voice, etc.)